



## **DIRECTIVES et CHARTE DE L'ENTRAIDE DE VOISINAGE (Nachbarschaftshilfe) POUR LE VOLONTARIAT**

### **1. Conditions et engagement**

Vous êtes libre de choisir votre domaine d'activité. L'engagement ne doit toutefois pas comporter plus de 3 heures par semaine.

Les mesures d'hygiène de l'OFSP doivent être scrupuleusement respectées et appliquées pendant l'engagement : Garder les distances, pas de poignées de main, lavage et désinfection des mains avant et après l'engagement, port du masque recommandé lors d'activités communes. Si vous deviez vous sentir mal le jour de votre rendez-vous, que vous soyez tombé malade, ou encore que quelqu'un de votre proche entourage l'est devenu, annulez- le et informez- en l'équipe de Voisinage d'Ipsach.

### **2. Obligations**

Dès la conclusion de votre arrangement et de vos engagements, vous êtes tenu de vous y conformer et de les honorer. La personne à laquelle vous accordez votre appui, compte sur votre fiabilité. En cas d'empêchement, avertissez- la immédiatement, ainsi que l'organisme d'entremise afin qu'à la rigueur une alternative puisse être trouvée.

### **3. Secret professionnel**

Vous êtes soumis au secret professionnel et de fonction. Il n'est pas permis de divulguer quoi que ce soit de ce que vous voyez ou entendez, à des tiers. Si malgré tout, vous deviez vous trouver dans une situation oppressante, prenez contact avec nous. Nous sommes également liés au secret professionnel, et vous pouvez nous en parler à tout moment et ouvertement.

### **4. Intégrité personnelle**

En tant que bénévole dans le cadre d'Entraide de voisinage d'Ipsach, vous respectez l'intégrité de la personne que vous soutenez. Vous vous abstenes sous quelque forme que ce soit d'actes illicites, de faire preuve de force (violence), d'exercer sur elle une pression psychologique tels que contraintes, menaces. Vous vous abstenes d'emblée de dévaloriser, dénigrer et humilier la personne confiée. Inversement, si vous- mêmes deviez être la cible d'un tel cas de figure qui dépasse les limites du tolérable, n'hésitez pas à nous le faire savoir impérativement, afin d'y mettre un frein et pouvoir prendre les mesures appropriées à votre protection et intégrité personnelle.

### **5. Pécuniairement**

L'engagement est entièrement bénévole. Si toutefois des frais, des coûts liés à cet engagement devaient en résulter, veuillez les compenser directement auprès de la personne pour laquelle vous vous engagez. Sont considérés comme frais les dépenses effectives, à savoir les coûts de transport. A recommander pour le paiement de courses (achats), les cartes de bon (peuvent être nettoyées avant et après usage), la remise d'argent comptant dans une enveloppe, Twint ou encore des bulletins de versement. Il n'est pas autorisé d'accepter des cartes bancaires, de crédit, Postcard et autres.



## 6. Assurances

Il peut arriver qu'au cours d'un engagement, un incident survienne. Pour des dégâts matériels, nous avons une Assurance responsabilité- civile. En cas de pépin de ce genre, veuillez nous l'annoncer immédiatement. **Pour les pertes d'argent liquide, nous déclinons toute responsabilité.**

En outre, vous devez disposer d'une Assurance- accidents et responsabilité- civile privée.

## 7. Préservation de la personnalité

Vos informations et données de contact (Nom, adresse, téléphone, év. E-mail) sont exclusivement transmises à des fins d'entremise entre les parties concernées. Celles-ci seront radiées une fois votre engagement comme bénévole terminé.

## 8. Questions

Nous nous tenons à votre écoute et disposition pour toutes questions, critiques et suggestions. Il nous tient également à coeur de connaître votre point de vue, ce que vous avez tiré de cette expérience et de quelle manière vous l'avez vécue. Appelez- nous simplement ou envoyez- nous un e- mail.

**UN GRAND MERCI DE VOTRE DISPONIBILITE A OFFRIR VOTRE SOUTIEN !**

Etat 11.05.2021